

Département de la
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal

Ville de ROYAN

Séance du 11 Octobre 1963

OBJET :

Honoraires de Maître DUFOUR
Affaire PERGAY

63087

Le onze Octobre mil neuf cent soixante trois, à 20 h. 30
le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire
au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présen-
dence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites
le 7 Octobre 1963.

ETAIENT PRESENTS : MM. MEYER, MATRAS, BRENUSSEAU, LANOUE
MOUCHOT, LANUSSE, GUILLAUD, MONGRAND, FONTANILLE, FLAHAUT,
BERLAND, ETCHEBER, GACHLET, BUJARD, GALLAND

Représentés : M. REIX par Me BRENUSSEAU
M. BISCAÏE par M. LANUSSE

Excusé : M. ROCHEDEREUR

Les Conseillers présents formant la majorité des membres
en exercice, il a été conformément à l'article 29 du Code
Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire
pris dans le sein du Conseil.

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été
désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Me DUFOUR, notaire à Royan, rue Gambetta a établi
l'acte de vente à la ville de Royan de la propriété de M.
PERGAY Jean. Il présente un état de frais dus à l'étude et
taxé par M. le Président du Tribunal de Grande Instance
pour un montant de 543 f 25.

Il est proposé le règlement de cette somme par
imputation sur le chapitre " Dépenses Imprévues ".

Le Conseil Municipal

Vu l'état taxé de frais présenté par Me DUFOUR

Vu l'avis favorable de la Commission Plénière en
date du 8 Octobre 1963

décide

- de mandater à Me DUPOUR, notaire à Royan, 29 rue Gambetta
CCP Bordeaux 467.93 la somme de cinq cent quarante trois
francs vingt cinq centimes, pour frais et honoraires dans
l'affaire PERGAY/ Ville de Royan.

- que l'imputation sera effectuée sur le chapitre XXXI
" Dépenses Imprévues " du budget 1963.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,



APPROUVÉ

ROCHEFORT-sur-MER, le 28 OCT 1963
Le Sous-Préfet,

[Handwritten signature]